

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.

Présents : Mmes BLOT Chantal - MENET Séverine - MÉLINE OGER Agathe - BIGOT Céline - CHAZAL PORTANGUEN Caroline et Mrs RAIMBAULT Jean-François - GEFFARD Olivier - LANDRAU Stéphane - VINCENT Jean-Philippe

Absents excusés : Mr SEROUSSI Gérard qui a donné pouvoir à Mme MÉLINE OGER Agathe - Mr BOURGEGAIS Philippe qui a donné pouvoir à Mr VINCENT Jean-Philippe - Mme TOULLIER Marina qui a donné pouvoir à Mme MENET Séverine - Mr PREDONZAN Franck qui a donné pouvoir à Mme BLOT Chantal - Mme LEBOUVIER Jessica

Absent : Mr DURAND Thierry

Secrétaire de séance : Mme BLOT Chantal



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal

Un correspondant défense doit être désigné au sein de la municipalité à la demande du ministère de la défense via le délégué militaire départemental de Maine et Loire. Les missions de cette personne seraient les suivantes :

1. Pérenniser le lien armée-nation, notamment lors des cérémonies patriotiques pour les commémorations nationales
2. Être le premier relais d'information et de renseignements entre les administrés et le ministère de la défense (recensement, journée défense et citoyenneté)
3. Être le point de contact privilégié de ceux qui souhaitent embrasser une carrière de militaire active ou de réserve

4. Jouer un rôle auprès, de ceux qui voudraient bénéficier des opportunités offertes par le ministère de la défense, des jeunes confrontés à des difficultés sociales ou qui souhaiteraient manifester leur soutien aux armées dans le cadre de leurs engagements opérationnels

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner un correspondant défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne le correspondant défense suivant :

- M. LANDRAU Stéphane

2) Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, réformant intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créant un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),

Considérant que cette loi met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales, ces dernières étant dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité, les listes électorales étant établies par commune, et non plus par bureau de vote,

Considérant que cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en leur permettant de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin et en élargissant les conditions d'inscription,

Considérant qu'afin de simplifier et de fiabiliser la gestion des listes électorales, il est confié à l'INSEE le soin de procéder d'office à certaines inscriptions et radiations (jeunes majeurs, personnes naturalisées, personnes décédées, électeurs inscrits ou radiés suite à une décision de justice ...),

Considérant que la loi du 1^{er} août 2016 transfère par ailleurs aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs, leurs décisions étant contrôlées à posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de veiller sur la régularité des listes électorales,

Considérant que c'est pour accomplir ces deux missions qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein des commissions de contrôle,

Considérant que dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants,

Considérant que la commune de Soulaire et Bourg a plus de 1 000 habitants mais qu'une seule liste a obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Quelle que soit la taille de la commune, les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil municipal (article R. 7 du code électoral).

La commission se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant chaque scrutin. Au cours d'une année sans scrutin, la commission de contrôle doit se réunir entre le sixième vendredi précédant le 31 décembre et l'avant-dernier jour ouvré de l'année. Sa composition est rendue publique au moins une fois par an et, en tout état de cause avant sa réunion. Ses réunions sont publiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales selon les règles énumérées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DÉSIGNE les membres suivants :

Membre titulaire : Mme LEBOUVIER Jessica

Membre suppléant : M. SEROUSSI Gérard

3) Désignation d'un délégué au C.N.A.S

Le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

La commune de Soulaire et Bourg y adhère depuis de nombreuses années.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du C.N.A.S, chaque structure adhérente au C.N.A.S désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents. Le délégué des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de désigner un délégué au C.N.A.S.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne le délégué au C.N.A.S suivant :

- Mme BLOT Chantal

Complément d'information pour les délibérations

- Délibération : désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal

Jean-François Raimbault : il est logique de proposer le nom de Stéphane Landrau puisque sa délégation est relative à la citoyenneté et au devoir de mémoire.

- Délibération : composition de la commission de contrôle des listes électorales

Jean-François Raimbault : cette commission se réunit une fois par an et permet de faire le point sur les personnes à radier, à inscrire, par une validation et parfois par un arbitrage. La révision se fait au fil de l'eau et les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office à partir du moment où ils ont été recensés à 16 ans. La commission de contrôle se compose de 3 membres : un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle, à défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle (précédemment c'était Mme Toullier) ; un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat (auparavant c'était M. Papin) ; un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (antérieurement c'était Mme Prezelin). Aucun conseiller municipal ne s'étant porté volontaire, sont proposés Mme Lebouvier (la plus jeune conseillère municipale) en tant que titulaire et M. Seroussi (le doyen des conseillers municipaux) en tant que suppléant.

- Délibération : désignation d'un délégué au C.N.A.S

Jean-François Raimbault : qui souhaite être le délégué au C.N.A.S ?

Chantal Blot : je veux bien.

Tour de table :

Séverine Menet : nous avons été interpellés par l'association de foot sur l'état du stade, une réunion a donc eu lieu mi-septembre afin d'envisager de faire quelque chose pour le terrain de football. Nous avons fait appel à 3 sociétés, la 1^{ère} propose uniquement la fourniture de graines avec un devis à 1 000 € HT, la 2nde propose la vente de graines avec une prise en charge partielle du travail (le défeutrage : ôter le feutre et l'accumulation au niveau de la surface du sol), le reste du travail étant à notre charge (le désherbage et le tracé des sillons

pour semer les graines, réalisés par nos agents des services techniques, ainsi que le sablage), avec un devis de 2 656,30 € TTC, nous attendons le 3^{ème} devis.

Stéphane Landrau : le terrain sera donc impraticable jusqu'à la fin de l'année, l'association est-elle au courant ?

Séverine Menet : oui d'autant plus que nous attendons le 3^{ème} devis pour prendre une décision et qu'il faut attendre au moins 1 mois et demi pour voir un résultat.

Jean-Philippe Vincent : il n'y a aucune garantie de résultat, mais dans ce domaine il est tout de même préférable de faire confiance à des professionnels.

Stéphane Landrau : il est vrai que c'est un métier, les professionnels connaissent le travail et ont le matériel pour, puis cela permettrait à nos services techniques de faire autre chose et que le coût de leurs salaires ne soit pas dédié à cette tâche.

Jean-François Raimbault : nous pourrions faire le désherbage maintenant et attendre 3 semaines avant le reste.

Séverine Menet : fin octobre, début novembre, un couvreur viendra changer les chéneaux de la salle de sport. Nous avons rencontré le nouveau conseiller en énergie du SIEMML, qui a fait un état des lieux de la salle Tabarly et du groupe scolaire Jacques Cartier en vue d'établir un diagnostic et le coût des travaux, mais pour bénéficier d'aides il faudrait tout rénover, pas seulement une partie.

Caroline Chazal : que signifie le sigle SIEMML ?

Séverine Menet : c'est le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire en charge des problèmes d'éclairage public et qui intervient en participant financièrement par le biais de fonds de concours.

Jean-François Raimbault : il joue le rôle d'intermédiaire entre les collectivités et les producteurs d'électricité.

Séverine Menet : les moteurs des panneaux de basket ne fonctionnent plus, les cartes électroniques sont hors service, mais il faut compter 2 000 € par panneau, alors nous allons demander un devis pour repasser en mode manuel. Il nous a été signalé un problème avec le défibrillateur de Bourg, il faudrait voir avec la société de maintenance.

Céline Bigot : en parlant de Bourg, qu'en est-il des jeux pour enfants là-bas ?

Séverine Menet : au niveau réglementaire c'est compliqué, devrions-nous investir dans de nouveaux jeux, mais à quel coût et pour quelles tranches d'âge ? Autrement, devrions-nous les démonter et les réparer ?

Jean-François Raimbault : les poteaux de soutien dans le béton sont détériorés et pour un jeu neuf le prix moyen est de 3 000 €. Par exemple, à l'école le jeu avec sa dalle amortissante ont coûté 9 000 €, cependant nous avons obtenu une subvention de 50 % de ce montant.

Caroline Chazal : à voir avec la CAF dans le cadre d'un appel à projets.

Jean-François Raimbault : je ne suis pas sûr que cela fonctionne lorsque c'est dans le domaine public, mais nous nous renseignerons. Ce sera à prévoir au budget de 2021.

Jean-Philippe Vincent : il est difficile de se projeter sur un budget et de savoir de combien on dispose.

Stéphane Landrau : la randonnée environnementale organisée par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est déroulée hier, environ 30 personnes étaient présentes et elles ont ramassé à peu près 250 kg de déchets, dont des choses bizarres (porte-fenêtre, pneu ...). Le projet de skatepark du CMJ est modifié, suite aux contraintes budgétaires, à la place il est plutôt envisagé de rénover le city park (derrière le stade) sur le budget de 2021, d'ailleurs à ce sujet un questionnaire sur les pratiques des enfants sera accessible via un lien sur IntraMuros et sur Facebook.

Céline Bigot : les bennes des poubelles de Bourg sont déjà pleines.

Jean-François Raimbault : à ce propos, suite au passage à 15 jours de la collecte des ordures ménagères, beaucoup de foyers ont opté pour des containers plus grands et nous devons identifier des emplacements de points d'apport volontaire pour la réunion du 30 novembre à 16 h, avec le service de collecte des déchets d'ALM. Devons-nous en mettre ou pas ? Car beaucoup de dépôts se font à côté aussi et il est nécessaire qu'ils soient disposés sur des surfaces faciles à entretenir. Nous ferons donc des propositions à ALM en tenant également compte des problèmes d'accès du camion.

Caroline Chazal : le point d'apport volontaire de verres à Bourg est dangereux, à cause des bris de verre, pour les enfants qui rentrent de l'école, ce qui est plutôt contradictoire avec la sécurité du chemin piétonnier qui est à proximité. Je parle au nom de Marina Toullier : le délai maximal pour donner vos articles à insérer dans le bulletin communal est fixé à mi-novembre ; pourrions-nous utiliser l'adresse mail de la campagne pour les habitants ? Quelle est la date retenue pour la prochaine journée citoyenne ?

Stéphane Landrau : nous réfléchissons à une date avec le CMJ.

Jean-François Raimbault : qui pourra gérer l'adresse mail de la campagne ? Les demandes faites dans IntraMuros sont déjà dirigées vers la mairie et moi-même.

Caroline Chazal : la Maison d'Assistants Maternels (MAM) et l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) sont considérées comme des associations, mais ce sont également des entreprises, même si elles offrent un service de proximité. Beaucoup d'organismes proposent un service d'aide à la personne, quelle orientation prendre pour l'insertion d'un article dans le bulletin communal et l'octroi d'une subvention ?

Jean-François Raimbault : à voir en commission.

Olivier Geffard : la remise des récompenses communales aura lieu le jour des vœux du Maire, soit le 8 janvier 2021 à 19h30.

Jean-François Raimbault : oui, cela permet de valoriser les bénévoles en présence d'élus. Nous devrions faire un calendrier des événements dans la commune.

Olivier Geffard : en ce qui concerne le stock à la mairie pour les fêtes et cérémonies, qui fait quoi ?

Chantal Blot : moi je veux bien continuer à m'en charger, mais pas toute seule et il faudrait anticiper aussi.

Stéphane Landrau : je propose que chaque responsable de la commission qui gère la manifestation s'en occupe avec Chantal Blot.

Jean-François Raimbault : oui, Chantal Blot sera la référente logistique et elle sera assistée par chaque responsable.

Jean-Philippe Vincent : les travaux ont commencé à Bourg, pour 1 mois et demi, 2 mois, nous essaierons d'enchaîner avec la route d'Écuillé pour 1 mois, après nous serons tranquilles, pour la route du Plessis Bourré ce sera en 2021. Une déviation a été mise en place mais cela n'a pas été aussi simple avec les bus. A la Mercerie il y aura un grand dos d'âne et nous verrons pour un sens unique, mais dans quel sens ? L'entreprise Jugé est vraiment bien, elle facilite le passage le soir et le week-end. L'arrêt de bus au Doussay est dangereux pour les enfants qui sont nombreux maintenant, il est mal placé, nous avons donc vu avec la société de transport pour que cet arrêt soit positionné de l'autre côté, nous pourrions bénéficier d'une prise en charge financière car il s'agit là de la sécurisation des arrêts de bus, il faudra aussi prévoir un éclairage. Sur la route de Noyant il y a un souci avec de l'eau qui stagne et un problème de terre à la sortie du champ en face, il va falloir trouver une solution rapidement, de plus la route s'est affaïssée.

Chantal Blot : je rappelle ce que j'ai dit au dernier conseil municipal, tous les jours je ne peux que constater que toutes sortes de véhicules roulent sur la partie trottoir de la rue principale, il faudrait installer des plots.

Jean-François Raimbault : nous avons organisé une réunion avec les riverains du futur lotissement communal le 16 septembre dernier et nous avons constaté des interrogations sur la desserte et les antennes de sortie vers le Clos de Beaumont et la rue Creuse. Nous allons devoir réfléchir là-dessus sérieusement, en envisageant de laisser la sortie du Clos de Beaumont pour les piétons et la création d'une plateforme de retournement au fond du lotissement, mais il me semble que 2 sorties sont obligatoires, donc la rue Creuse pourrait être une sortie accessoire aménagée par des barrières, en cas de travaux de voirie, par exemple, à l'entrée du lotissement. Il s'avère qu'il n'y a pas de zone humide à l'emplacement du lotissement, c'est beaucoup plus bas, dans le chemin creux. Nous continuons à travailler sur le projet en intégrant les modifications d'accès et de desserte du lotissement.

Jean-Philippe Vincent : c'est compliqué de repenser tout un lotissement surtout s'il faut 2 sorties.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h05.